

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD431

présenté par

Mme Pochon, M. Fournier, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , en favorisant le développement de systèmes agroécologiques, dont l'agriculture biologique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La transition agroécologique, en permettant notamment de sécuriser la production sur le long terme est une condition d'atteinte la souveraineté alimentaire.

Par ailleurs, les candidats à l'installation souhaitent de plus en plus porter des projets d'agroécologie et en agriculture biologique. Pour attirer et installer massivement de nouveaux agriculteurs et ainsi assurer le renouvellement des générations, il est donc impératif d'accélérer la transition agroécologique.

Pour ces raisons, cet amendement propose donc ici d'inscrire le développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique dans les objectifs des politiques publiques en matière d'installation et de transmission.